

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

CONVOCACTION

Datée	Du 29/03/24
Affichée	le 29/03/24

OBJET

Budget annexe Parc d'Activité
- Approbation du compte
administratif et des
résultats 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatre avril, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 29 mars 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE

Madame Christine LEBRETON a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Jean SELLIER
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Gilbert MATELOT a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
François HUREL a donné pouvoir à Hubert GORET
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représenté : François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absents excusés : Pascal SUARD, Fabrice GLORIA, Jean SELLIER

Absente : Maïté GRANDCLERE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240404-2024-04-04-079-BF
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Ce budget de lotissement porte sur la commercialisation du foncier des différentes zones d'activité de la CDC, dont la viabilisation, le bornage et les ventes de terrain. Les participations à la SHEMA destinées à anticiper le rachat de certains terrains à l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) ont pris fin en 2022. Cette participation de 600 000 € avait été étalée entre 2017 et 2022.

En 2023, les principales **dépenses** ont été les suivantes :

- Environ 50 000 € de dépenses d'acquisition de terrains et d'études sur le secteur du Bois Aulard, à St Sulpice sur Risle, en lien avec les travaux d'aménagement de la zone.
- Environ 25 000 € de travaux de viabilisation (voirie pour l'essentiel) sur la zone des Avanris à la Ferté-en-Ouche.

Des **recettes** de ventes de terrain ont été constatées pour environ 33 000 € sur la zone des Avanris

Le détail des réalisations 2023 par chapitre pour les deux sections est reporté ci-dessous :

BUDGET PARC 2023	Chapitre voté	Libellé	Total budget après DM	Total réalisations	Ecart
	(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 243 041,00	78 904,76	-1 164 136,24
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 372 890,00	33 247,57	-1 339 642,43
	(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	1,08	-8,92
	(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	-1 000,00
Total Dépenses			2 616 941,00	112 153,41	-2 504 787,59
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 244 051,00	78 904,76	-1 165 146,24
	(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 128 740,00	33 057,45	-1 095 682,55
	(C)74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	244 150,00	0,00	-244 150,00
	(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	190,12	190,12
Total Recettes			2 616 941,00	112 152,33	-2 504 788,67
Solde Fonctionnement			0,00	-1,08	-1,08
	(C)001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	85 030,00	0,00	-85 030,00
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	1 244 051,00	78 904,76	-1 165 146,24
	(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	43 809,00	0,00	-43 809,00
Total Dépenses			1 372 890,00	78 904,76	-1 293 985,24
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	1 372 890,00	33 247,57	-1 339 642,43
Total Recettes		RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	1 372 890,00	33 247,57	-1 339 642,43
Solde Investissement			0,00	-45 657,19	-45 657,19

Les dépenses et les recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif suivant sont identiques à ceux du compte de gestion.

BUDGET PARC D'ACTIVITES		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
dépenses de l'exercice	112 153,41	78 904,76
Recettes de l'exercice	112 152,33	33 247,57
Résultat de l'exercice	-1,08	-45 657,19
Résultat antérieur reporté - CDC	0,00	-85 029,94
Résultat cumulé	-1,08	-130 687,13
Restes à réaliser - dépenses		0,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		130 687,13

Le déficit d'investissement cumulé constaté fin 2023 s'élève à 130 687,13 (45 657,19 € en 2022) s'explique par la poursuite des dépenses (études) sur l'opération d'aménagement de la zone du Bois Aulard, alors que les principaux travaux et surtout les ventes de terrain interviendront en 2025. Ce déficit sera équilibré par les recettes prévisionnelles de ventes de terrain au budget 2024.

Par ailleurs des ventes de terrain (hors opération du Bois Aulard) pour lesquelles des délibérations ont été prises en 2023 devraient être régularisées en 2024 pour un montant total d'environ 70 000 €.

Le résultat de fonctionnement négatif correspond à une écriture de régularisation de TVA. Cette somme sera réintégrée aux écritures de stock en 2024 et ne fera pas l'objet d'un report de résultat.

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 et les résultats du budget annexe Parc d'Activité

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

15 AVR. 2024

15 AVR. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

